

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize octobre à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le dix octobre, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Abdelmalik SINI, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Philippe VERON, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents avant donné procuration : Georges LEMAITRE à Bernard CZECH, Mathilde DESMONS à Abdelmalik SINI, Dorothee LORTHIOS à Bernard MOREL, Chantal WAGON à Christophe LOURDAUX, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS

Absent : Laurent JOVENET

Monsieur Philippe VERON a été désigné secrétaire de séance

29 - REQUALIFICATION DU CENTRE-VILLE : ADHESION A LA SOCIETE PUBLIQUE DE L'ARTOIS - MODIFICATION

Monsieur SZYMANEK rappelle à l'assemblée que dans sa séance du 8 octobre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la Société Publique de l'Artois.

Dans le cadre de cette procédure, Monsieur Christophe CHARLES a été désigné afin de :

- Représenter la collectivité au sein de l'Assemblée générale de la SPL DE L'ARTOIS ;
- Représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL DE L'ARTOIS ;
- Représenter la collectivité au sein du Comité de contrôle analogue de la SPL DE L'ARTOIS.

Suite à l'élection du nouveau Maire en date du 16 mai 2025, il est nécessaire de transférer les compétences susmentionnées à Monsieur Bernard CZECH, nouveau Maire de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis quant à cette représentativité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accepte de transférer les compétences susmentionnées à Monsieur Bernard CZECH, nouveau Maire de la commune, dans le cadre de l'adhésion à la Société Publique de l'Artois.

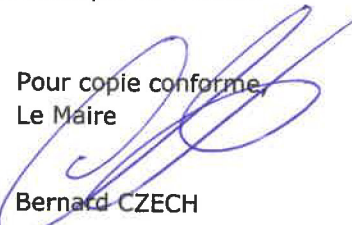
Le Secrétaire de Séance



Philippe VERON



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH